



**PRÉFET  
DU MORBIHAN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale  
de la Cohésion Sociale**

## **ARRÊTÉ PRÉFECTORAL**

fixant la composition de la commission départementale de réforme  
de la fonction publique territoriale

Le préfet du Morbihan  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale ;
- VU** la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 modifiant l'article 23 de la loi n° 84-56 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emplois des agent.e.s contractuels.le.s dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives la fonction publique et notamment son article 113 concernant le transfert de ses missions précitées au centre de gestion de la fonction publique territoriale ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets.e.s, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU** le décret du Président de la République du 10 juillet 2019 portant nomination de Monsieur Patrice FAURE en qualité de préfet du Morbihan ;
- VU** le décret n°2009-1484 du 03 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- VU** l'arrêté ministériel du 4 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agent.e.s de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
- VU** l'arrêté du Premier ministre en date du 28 mai 2019, nommant Monsieur Cyril DUWOYE, directeur départemental de la cohésion sociale du Morbihan à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 09 avril 2018 fixant la désignation des médecins généralistes et spécialistes agréés du Morbihan ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2019 fixant la composition de la commission de réforme de la fonction publique territoriale ;
- VU** la convention signée le 28 novembre 2013 entre les services de l'Etat et le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan relative au transfert des secrétariats du comité médical départemental et de la commission de réforme des agents de la fonction publique territoriale ;
- CONSIDERANT** les désignations par les différentes organisations syndicales faisant suite aux élections professionnelles du 6 décembre 2018 et celles faisant suite aux élections municipales de mars 2020 ;
- SUR** proposition de Monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale du Morbihan ;

## ARRETE

**Article 1 :** La composition de la commission de réforme territoriale en ce qui concerne l'ensemble des collectivités affiliées et non affiliées du Morbihan se décompose ainsi qu'il suit :

### 1 - président

Titulaire	Suppléants
Monsieur Gérard PILLET Vice-Président du Centre de gestion du Morbihan en charge de la qualité de vie au travail 6 Bis rue Olivier de Clisson CS 82161 56005 VANNES CEDEX	Monsieur Michel JALU Maire de Plumergat Place du Castil 56400 PLUMERGAT  Monsieur Pierrick LELIEVRE Maire délégué de La Gacilly Rue de l'Hôtel de Ville 56200 LA GACILLY  Madame Nathalie GARRAULT-CARLIER Directrice générale des services du centre de gestion de la fonction publique territoriale 6 bis rue Olivier de Clisson CS 82161 56005 VANNES CEDEX  Monsieur Philippe CRUARD Directeur général adjoint au centre de gestion de la Fonction publique territoriale 6 Bis rue Olivier de Clisson CS 82161 56005 VANNES CEDEX

### I - COMPOSITION DU CORPS MEDICAL

Membres titulaires	Membres suppléants
Dr ALBERT Jean-Luc  Dr BERMOND Yves	Dr LE ROUX Jean-Michel Dr CONAN Jean-Michel  Dr CAVIN Chantal Dr GERARD Gilles
Médecins spécialistes consultants	
Dr ROBIN didier – psychiatre  Dr MALOUINES Denis – psychiatre	

**II – FORMATION COMPETENTE A L'EGARD DES AGENTS DE LA REGION DE BRETAGNE EXERCANT LEURS FONCTIONS DANS LE DEPARTEMENT DU MORBIHAN**

**Représentants de l'administration régionale**

<b>Membres titulaires</b>	<b>Membres suppléants</b>
<b>Madame Anne Troalen</b>	<b>Madame Gaël LE SAOUT-AQUILO</b>
	<b>Monsieur Raymond LE BRAZIDEC</b>
<b>Monsieur Maxime PICARD</b>	<b>Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO</b>
	<b>Madame Nicole LE PEIH</b>

**Représentants le personnel**

**Catégorie A**

<b>Membres titulaires</b>	<b>Membres suppléants</b>
<b>Madame Régine HILLION</b>	<b>Madame Sylvie POULAIN</b>
	<b>Madame Juliette CRISTESCU</b>
<b>Monsieur Laurent GODARD</b>	<b>Monsieur Fabrice DANILO</b>
	<b>Monsieur Denis GABIEL</b>

**Catégorie B**

<b>Membres titulaires</b>	<b>Membres suppléants</b>
<b>Monsieur Serge COLETTE</b>	<b>Madame Sylviane PERAN</b>
	<b>Monsieur Frédéric LARSONNEUR</b>
<b>Monsieur Olivier DURAND</b>	<b>Mme FROC Marie-Christine</b>
	<b>Mme VAUCHER Anne</b>

### Catégorie C

Membres titulaires	Membres suppléants
Madame Isabelle GAUTELIER	Mr Pascal HOMO
Monsieur Hervé QUEINNEC	Monsieur Christian GUILLOUZOUIC
	Madame Sophie LE DORZE

### III – FORMATION COMPETENTE A L'EGARD DE LA VILLE DE LANESTER

#### Représentants des collectivités

Membres titulaires	Membres suppléants
Monsieur Philippe JESTIN	Madame LE MOEL RAFLIK Annaïg
	Madame LE GAL Annick
Monsieur Patrick LE GUENNEC	Monsieur COQUELIN Rémy
	Madame LE HUEC Guénola

#### Représentants du personnel

### Catégorie A

Membres titulaires	Membres suppléants
Monsieur DAUM Patrick	Madame LE FALHER Sylviane
	Madame LEFEVRE Sophie
Madame ALLEGRET Brigitte	Madame BODEVIN Nolwen
	Monsieur DAVIAUD Stanislas

### Catégorie B

Membres Titulaires	Membres suppléants
Madame Nathalie DAMATO	Monsieur Bruno WEYH
	Monsieur Paskal CLOAREC
Madame RONDEAU Pauline	Madame Gaëlle MALIDOR
	Monsieur Erwan LE MOING

### Catégorie C

Membres titulaires	Membres suppléants
Madame Guénola LE CALVE	Monsieur Franck GUIGO
	Monsieur Patrick LE BELLOUR
Monsieur Bruno CARRE	Madame Mariannick JOLY
	Madame Martine LEVRON

## IV – FORMATION COMPETENTE A L'EGARD DES COLLECTIVITES LOCALES

### Représentants de l'administration

Membres titulaires	Membres suppléants
Monsieur PUISAY Pascal Maire de Pénestin	Monsieur Jean-Michel BONHOMME Maire de Riantec
	Madame PENHOUEZ Christine Vice-Présidente du SDIS 56
Monsieur MIKUSINSKI Jacques Adjoint au maire de Ploërmel	Monsieur RYO Bernard Maire de Béganne
	Madame LOHEZIC Martine Maire de Locmaria-Grandchamp

Représentants le personnel

Catégorie A

Membres titulaires	Membres suppléants
Monsieur Thierry BAUDOUIN	Monsieur Ludovic SAOUT
	Madame Catherine NDIAYE
Monsieur Xavier ROBERT	Monsieur Yann RICHARD
	Madame Françoise JEHANNO

Catégorie B

Membres titulaires	Membres suppléants
Madame Nathalie PRUNELLE	Monsieur Jean-Pierre LE BOUILLE
	Madame Martine METAIS
Monsieur Christophe PELE	Monsieur Laurent MORELLEC
	Madame Christelle DIMEET

Catégorie C

Membres titulaires	Membres suppléants
Monsieur Thierry LE FALHER-LE BOURSER	Madame Louisa HEDDADJ
	Monsieur Stéphane LE BRIS
Madame Delphine BRIEND	Monsieur Laurent BERRIEN
	Monsieur Florence ALLANOS

**V - FORMATION COMPETENTE A L'EGARD DES SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS**

<b>Représentants le conseil d'administration</b>	
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Madame Christine PENHOUE	Monsieur Denis BERTHOLOM
	Madame Nadine FREMONT
Monsieur François LE COTILLEC	Monsieur Guy DERBOIS
	Monsieur Kervin ARGENTIN
<b>Médecins des sapeurs pompiers professionnels</b>	
Dr Valérie SEYSSIECQ	Dr Denis MOCQUOT
<b>Caporal, caporal-chef, sergent, adjudant et sapeur pompier professionnel</b>	
Mr PRESSE Jérôme	Mr Yann HILLION
	Mr VEILLON Sébastien
Mr ALLENO Régis	Mr KERSULEC Anthony
	Mr FALQUERO Claude
<b>Lieutenant 2ème classe de sapeur pompier professionnel</b>	
Mr BOTHOREL Loïc	Mr GUERIN Sébastien
	Mr HAROUTEL Rodolphe
Mr INESTA Hervé	Mr LE BLEIZ Olivier
	Mr PERONNO Yannick
<b>Lieutenant 1ère classe et lieutenant hors-classe de sapeur pompier professionnel</b>	
Mr GUENEY Gilles	Mr BARBU Xavier

	Mr DIEHL Sébastien
Mr MAYET Fabrice	Mr LE SQUER Pascal
	Mr PELE Christian
<b>Lieutenants-colonels, commandant, capitaine, infirmier, médecins et pharmacien de classe normale, cadre de santé de sapeur pompier professionnel</b>	
Mr DESCHAMPS Julien	Mr PIETTE Yoann
	Mr ROBERT Yannick
Mr GANNE Erwan	Mr PELLEGRINELLI Mikaël
	Mr SZYMCZAK Eric
<b>Colonel, colonel hors classe, contrôleurs généraux, médecins et pharmaciens hors classe et de classe exceptionnelle de sapeur pompier professionnel</b>	
Mr LEBON Eric	Mr BERROD Cyrille
	Mme DERUNES Karine

## VI – FORMATION COMPÉTENTE A L'EGARD DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU MORBIHAN

### Représentants de l'administration

Membres titulaires	Membres suppléants
Monsieur Jean-Rémy KERVARREC	Monsieur David LAPPARTIENT
	Monsieur Gilles DUFEIGNEUX
Monsieur Denis BERTHOLOM	Madame Michèle NADEAU
	Monsieur Gérard FALGUERHO

Représentants le personnel

Catégorie A

Membres titulaires	Membres suppléants
Monsieur Pascal BARRET	Madame Christine LEFEUVRE
Mme Marie-Françoise BADENS	Monsieur Jean-Yves LE CORRE

Catégorie B

Membres titulaires	Membres suppléants
Madame Valérie BAUBAN	Madame Anne BERET
Monsieur Didier GOURLAY	Madame Brigitte DOLLE

Catégorie C

Membres titulaires	Membres suppléants
Monsieur Yoan LE BRIS	Monsieur Jacques LE CORRE
Madame Christine PERRAIS	Madame Michelle CAROT

## VII – FORMATION COMPETENTE A L'EGARD DE LORIENT AGGLOMERATION

### Représentants de l'administration territoriale

Membres titulaires	Membres suppléants
Monsieur LE LIBOUX Pascal	Madame QUERO-RUEN Patricia
	Madame DI GUGLIELMO Martine
Monsieur DAGORNE Michel	Madame JAFFRE Patricia
	Madame BEGHIN Dominique

### Représentants le personnel

#### Catégorie A

Membres titulaires	Membres suppléants
Monsieur Eric BURTHEY	Madame Virginie AUTRET
	Monsieur Vincent LE SOMMER
Monsieur René GUEDO	Madame Anne-Lise BONNEC TRISTANT

#### Catégorie B

Membres titulaires	Membres suppléants
Madame Sandra CAMUS	Monsieur Christophe BARBINI
	Monsieur Ludovic RADIGUET
Monsieur Jean-Yves PERSONNIC	Madame Solenn LE STUNFF COCOUAL

Catégorie C

Membres titulaires	Membres suppléants
Monsieur Ludovic DUHAMEL	Mme Gaëlle RAULT
	Monsieur Pierrot PLENUS
Monsieur Yannick MOUELO	Monsieur Yannick KERDELHUE
	Monsieur Sylvain LE CAIGNEC

VIII – FORMATION COMPETENTE A L'EGARD DE LA VILLE DE LORIENT

Représentants de l'administration territoriale

Membres titulaires	Membres suppléants
Madame Sophie PALANT-LE HEGARAT	Madame Cécile BESNARD
Mr Michel LE LANN	Monsieur Christian LE CALVE

Représentants du personnel

Catégorie A

Membres titulaires	Membres suppléants
Madame Cécile COMTE	Monsieur Yvon GRALL
	Madame GUITTONNEAU Sylviane
Monsieur Pierre CREPEAUX	Madame RICHOMME Laurence
	Madame FILOCHE Aurélie

Catégorie B

Membres Titulaires	Membres suppléants
Madame CAIRE Nolwen	Madame LE HIRESS Anne
	Monsieur Alain GUILLOU
Monsieur Jean-Claude BARON	Monsieur Vincent BOUFFORT
	Madame LEMERCIER-YVON Sylvie

Catégorie C

Membres titulaires	Membres suppléants
Madame LYON-GONTHIER Chloé	Monsieur LE ROY Jean-Marc
	Madame LE MERY Catherine
Monsieur LE MECHEC Cédric	Monsieur TERNIER ERWAN
	Monsieur DAGORNE Anthony

IX – FORMATION COMPETENTE POUR LES AGENTS DE LA VILLE DE VANNES

Représentants l'administration

Titulaires	Suppléants
Madame Anne LE HENANFF	Monsieur Olivier LE BRUN
	Monsieur Maxime HUGUE
Monsieur Eric ROUILLON	Monsieur Franck d'ABOVILLE
	Monsieur Patrick LALOUX

Représentants le personnel

Catégorie A

Membres titulaires	Membres suppléants
Madame Isabelle GOUESIN	

Catégorie B

Membres titulaires	Membres suppléants
Madame Sylvie RAYMOND	Monsieur Serge GOURDEN
	Monsieur Jean-Yves URVOYS

Catégorie C

Membres titulaires	Membres suppléants
Madame Marie-Pierre BODIN	Madame Géraldine DISSE
	Monsieur Martial LE METAYER
Monsieur Emmanuel CAUDAL	Monsieur Marc LE TOQUIN
	Madame Rose-Marie COBO

**Article 2** : L'arrêté préfectoral du 10 juillet 2019 est abrogé.

**Article 3** : Conformément à l'article 8 de l'arrêté ministériel du 04 août 2004, le mandat des représentant.e.s des collectivités locales et du personnel prend fin lorsqu'ils.elles cessent d'appartenir aux conseils ou aux commissions au titre desquels ils ou elles ont été désigné.es.

A cet effet, les collectivités tiendront la direction départementale de la cohésion sociale du Morbihan informée de tout changement dans la composition des commissions administratives paritaires.

**Article 4** : La présidence est assurée par le président du centre départemental de gestion ou son Vice-président.

**Article 5** : La commission de réforme ne peut délibérer valablement que si au moins quatre de ses membres ayant voix délibérative assistent à la séance. Deux praticien.ne.s titulaires ou suppléant.e.s doivent obligatoirement être présent.e.s.

**Article 6** : Un recours contre le présent arrêté peut être exercé dans un délai de deux mois à compter de sa notification sous forme :

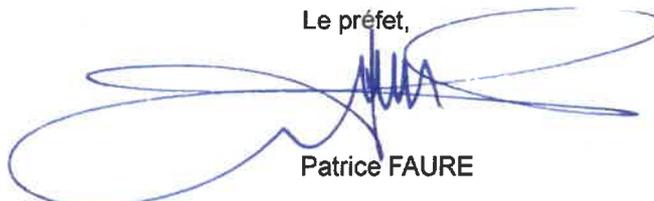
- soit d'un recours gracieux auprès de l'autorité qui a pris la décision,
- soit d'un recours hiérarchique auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé,
- soit d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Rennes, 3 contours de la Motte – 35044 RENNES CEDEX.

**Article 7** : Le secrétaire général de la préfecture du Morbihan, le directeur départemental de la cohésion sociale du Morbihan et le président du centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à chacun des membres de la commission, et qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture du Morbihan.

Vannes, le

**02 DEC. 2020**

Le préfet,



Patrice FAURE